

ATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2140
9 mai 1951

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL LE 3 MAI 1951 PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BELGIQUE EN REPONSE A SON TELEGRAMME DU 14 JUILLET 1950 (S/1619) AU SUJET DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DE SECURITE LE 25 JUIN, LE 27 JUIN ET LE 7 JUILLET 1950 (S/1501, S/1511 et S/1588)

Monsieur le Secrétaire général,

Me référant aux résolutions du Conseil de sécurité en date des 25 et 27 juin et du 7 juillet 1950, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement belge a décidé de compléter les effectifs organiques du corps expéditionnaire belge actuellement en action en Corée, et d'assurer le maintien de ces effectifs par la constitution d'une réserve. A cet effet un premier contingent de renfort d'environ 225 volontaires s'embarquera pour l'Extrême-Orient au début du mois de mai. Le départ du contingent suivant aura lieu dans le courant du mois de juin.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

signé: F. van Langenhove

Représentant permanent
de la Belgique auprès
des Nations Unies.

